



Ottawa, Canada

La technologie au service des radiotélédiffuseurs canadiens	1
Visite d'un ministre de Singapour . . .	3
Bilan positif de dix ans de relations sino-canadiennes	3
Mise au point d'un système réduisant les risques de radiation	4
Première remise du prix BP-Canada . .	4
Un vermouth de chez nous	4
Pour économiser l'essence	4
Le bien-être des individus restera l'objectif principal du CRDI	5
Quatre médailles en haltérophilie	6
Retour du faucon pèlerin	6
Au service des Inuit malades	6
Hebdomadaire en braille	6
Ouverture de la Foire royale	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

La technologie au service des radiotélédiffuseurs canadiens

Le ministre des Communications, M. Francis Fox, a annoncé l'adoption d'une série de mesures devant permettre au Canada d'exploiter au mieux les possibilités offertes par les technologies nouvelles de télécommunication et de revitaliser la production canadienne d'émissions.

Ces initiatives contribueront "à l'établissement d'un climat permettant l'épanouissement de la créativité et des talents canadiens", a déclaré M. Fox dans une allocution prononcée lors d'un déjeuner de la Broadcast Executive Society, le 21 octobre à Toronto. Voici des extraits de cette allocution.

...En premier lieu, je vous signalerai que les audiences destinées à l'attribution de licences pour l'extension des services télévisuels de base par satellite vers les collectivités rurales et éloignées commenceront dès février 1981. Cette initiative du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), qui a reçu tout mon appui, dégagera la voie pour la mise en oeuvre d'un service canadien multi-canaux de télévision satellisée satisfaisant aux besoins des 2 800 000 téléspectateurs canadiens qui

ont actuellement accès à deux canaux tout au plus... Les radiotélédiffuseurs ont, au cours des ans, fait des efforts méritoires pour étendre les services de télévision, essentiellement grâce à des installations au sol. En dépit de ces efforts indéniables, de trop nombreux Canadiens n'ont encore qu'un choix limité et le seul moyen de leur fournir économiquement les services télé voulus est le satellite. Cette technologie, clé de l'extension des services de base, est en même temps nécessaire à l'introduction de nouveaux services pour tous les Canadiens.

Les besoins des autochtones du Grand Nord canadien en matière de programmation constituent un problème essentiel. En effet, nous ne satisferons pas à leurs besoins en leur fournissant par satellite des services de télévision à teneur essentiellement "méridionale", que ce soit en français ou en anglais. Le Service nordique de télévision de Radio-Canada constitue déjà une modeste réponse à ce besoin, de même que deux projets-pilotes Inuit conçus dans le cadre du programme de télécommunication *Anik-B*. La préservation, le renforcement des langues des premiers habitants du Canada vont nécessiter des mesures spéciales. Les traditions autochtones sont de plus en plus menacées par les progrès technologiques, en particulier par la télévision satellisée. J'ai la ferme intention d'en discuter avec les groupes concernés dans les mois à venir afin qu'ils puissent utiliser au mieux la télévision pour leurs besoins culturels...

En second lieu, j'ai invité les fonctionnaires de mon ministère à poursuivre la



Ministère des Communications

Au cours des dernières années, les stations au sol ont permis d'étendre les services de télévision dans certaines régions éloignées.

C'était cette semaine...

Le 3 novembre 1956, lors de la crise de Suez, le Canada présenta à l'Assemblée générale des Nations Unies une résolution en vue de constituer "une force internationale d'urgence des Nations Unies chargée d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités". La résolution fut acceptée et l'on nomma un Canadien, le major général E.L. M. Burns, à la tête de cette force internationale.

réalisation, de concert avec Radio-Canada, d'un projet de distribution provisoire par satellite d'émissions diffusées par TVA et CTV. Cela nous permettra d'utiliser à pleine capacité le système satellisé mis sur pied pour la télédiffusion des débats parlementaires. Ce service occuperait la totalité des fins de semaine, il comprendrait une programmation aux heures de grande écoute du mercredi et du vendredi soir et diverses émissions pendant les autres soirées. Je pense qu'avec la collaboration de tous, et l'accord du CRTC, cette formule pourrait prendre effet dès cet automne...

Je sais fort bien que ce seul moyen ne nous permettra pas de résoudre le problème actuel dans sa totalité, mais au moins nous aurons clairement indiqué aux Canadiens du monde rural et de nos avant-postes que le gouvernement fédéral et le CRTC sont sérieux quand ils parlent de répondre à leurs besoins dans ce domaine.

Troisième événement: ...introduction de la télévision à péage au Canada.

...Les préalables à l'introduction de la télévision à péage sont à mon avis les suivants: faire en sorte qu'elle contribue positivement, et de façon non négligeable, à la télédiffusion au Canada, qu'elle comporte l'utilisation de ressources canadiennes, qu'elle stimule notre industrie de la production...

Bien réussie, l'introduction de la télévision à péage au Canada doit nous permettre de mieux répondre au défi de la programmation et de sa teneur. Un système de télévision à péage bien conçu fournira un débouché nouveau et payant pour notre production. Il aboutira à un financement direct par les consommateurs canadiens, qui viendra compléter les ressources conventionnelles dans ce domaine: publicité et fonds publics.

Le CRTC a fait connaître publiquement son souci d'accorder aux problèmes urgents associés à la télévision à péage l'attention qu'ils méritent.

Stations non autorisées

Point quatre: le gouvernement a décidé de prendre les mesures voulues pour stopper la prolifération des stations réceptrices au sol non autorisées qui menacent l'intégrité du système canadien de radiotélédiffusion. Je suis en particulier préoccupé par le captage anarchique des signaux télévisuels des satellites américains par des exploitants canadiens de stations au sol qui les redistribuent au public. En

ma qualité de ministre des Communications, il m'incombe d'appliquer la Loi sur la radio, laquelle couvre l'attribution de licences aux stations au sol. Je continuerai à être aussi souple et aussi compréhensif que possible tout en défendant l'intérêt public. Ainsi que je l'ai déjà déclaré, je n'en veux pas aux particuliers qui captent ces signaux exclusivement pour leur usage personnel. Je comprends également les collectivités isolées qui sont privées de services télé de base et où cette réception et cette distribution non réglementaires ne font tort à personne.

Le souci le plus pressant et la menace la plus grave qui pèse sur notre système de radiotélédiffusion nous viennent du captage et de la redistribution dans les agglomérations du Sud du pays de signaux télévisuels en provenance de satellites étrangers.

Un certain nombre de voix se sont élevées clamant que le refus du gouvernement fédéral de permettre la réception directe des canaux des satellites américains constituait une véritable censure ou à tout le moins une atteinte à la liberté de choix. Parlant de cette liberté, j'aimerais que l'on n'oublie pas que la plupart des Canadiens des régions urbanisées ont déjà accès à plus d'émissions "étatsuniennes" que bon nombre d'Américains eux-mêmes, du fait qu'ils peuvent recevoir les réseaux américains ET les émissions "étatsuniennes" diffusées par les stations canadiennes.

...Compte tenu de la libre circulation de l'information entre le Canada et les États-Unis, il est indispensable que nous fassions respecter un certain équilibre. Si nous admettions sans limite l'importation dans les grands centres canadiens des quelque 25 canaux américains satellisés, nous minerions sérieusement les bases financières de notre système, favoriserions la faillite de nos stations et de nos réseaux et détruirions le système canadien de radiotélédiffusion.

Nous ne le permettrons pas. J'ai donné des instructions pour que soient appliquées des mesures de fermeture aux exploitants de stations au sol urbaines qui ont commencé depuis peu à distribuer les signaux de télévision des satellites américains dans les grands immeubles et les hôtels. Ces mesures iront jusqu'à la saisie du matériel non autorisé [ainsi qu'à] des inculpations par le ministère de la Justice.

A mon humble avis, lorsque les Canadiens tournent le bouton de leur poste, ils

veulent pouvoir choisir parmi une gamme de canaux canadiens, suffisamment étendue et d'une qualité reflétant les valeurs et les traditions de notre pays; ils veulent également avoir accès à un choix judicieux des meilleures émissions étrangères. Une heureuse combinaison de la technologie des satellites et de notre système de radiotélédiffusion devrait permettre l'instauration d'un climat favorable à la production canadienne, ce qui nous permettra très vite de disposer d'une programmation canadienne accrue et de qualité croissante.

En cinquième lieu, j'examine en ce moment de nouvelles mesures intéressantes des stations au sol qui permettraient de simplifier les procédures d'attribution des licences aux stations réceptrices de signaux télévisuels et d'en élargir la gamme des bénéficiaires.

Je suis sûr que ces modifications allégeront et hâteront le processus à cet égard. Je serai bientôt en mesure de faire connaître les détails de ces nouvelles modalités.

Sixièmement, j'ai l'intention de faire participer le public à une enquête sur la révision des règles d'attribution des licences aux stations au sol. Cette enquête examinera en particulier la possibilité d'éliminer pour certains types de stations au sol réceptrices branchées sur les satellites canadiens les exigences attachées à cette attribution. Elle portera également sur les moyens de faire bénéficier d'autres demandeurs du privilège de l'attribution d'une licence...

Les initiatives que je viens d'évoquer devraient permettre un usage étendu de la satellisation au Canada, compte tenu de la capacité supplémentaire importante que vont nous apporter les systèmes *Anik-C* et *Anik-D*.

Loi sur les télécommunications

Dernière initiative, enfin. Dès que le permettra le programme des travaux parlementaires, je déposerai un texte de loi sur les télécommunications formulant les objectifs généraux de notre système et définissant avec plus de précision les relations entre ses composantes. Ce texte nous munira d'un cadre permettant le développement harmonieux de l'ensemble de notre système de télécommunication face aux technologies nouvelles. Il tiendra compte, bien entendu, de toutes les interrogations que pose la révolution de la technologie des télécommunications. Nous serons alors à même, j'en suis

persuadé, de donner une cohérence et un sens nouveaux à notre politique en ce domaine et dans celui de la culture, en même temps que nous pourrions répondre rapidement aux évolutions nouvelles. Ce projet de loi devrait à mon avis constituer une base à partir de laquelle nous pourrions déployer tous les efforts voulus pour utiliser les technologies nouvelles selon les besoins du Canada, de nos radiotélédiffuseurs et de nos producteurs, permettant ainsi à tous d'aborder avec confiance les années 80.

Notre système de radiotélédiffusion est l'une des composantes essentielles de la vitalité du Canada. Il ne dépend que des Canadiens. Il fournit un nombre très important d'emplois à nos concitoyens. Il reflète notre identité et nos valeurs culturelles. Il constitue un débouché précieux ouvrant l'avenir à l'imagination et aux rêves des créateurs canadiens.

Les diverses démarches que je viens de vous mentionner constituent un progrès considérable en faveur de nos producteurs, diffuseurs et autres entrepreneurs voulant profiter pleinement des possibilités énormes qu'offrent les technologies nouvelles...

Visite d'un ministre de Singapour

Le ministre des Affaires étrangères de la République de Singapour, M. S. Dhanabalan, a effectué une visite à Ottawa du 7 au 9 octobre, à l'invitation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan.

Pendant son séjour, M. Dhanabalan s'est entretenu avec M. MacGuigan et avec plusieurs autres ministres d'un certain nombre de questions intéressantes le Canada et Singapour, en tant que nations commerçantes, membres du Commonwealth et pays du Pacifique.

MM. MacGuigan et Dhanabalan, auxquels s'était joint le ministre d'État au Commerce, M. Ed Lumley, ont étudié les moyens de resserrer les liens nombreux qui unissent les secteurs privé et public des deux pays.

Les deux ministres ont étudié plus particulièrement les moyens de mettre sur pied des mécanismes propres à intensifier la coopération économique et commerciale entre les deux pays.

L'ordre du jour des discussions incluait également les relations entre le Canada et les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Bilan positif de dix ans de relations sino-canadiennes



Andor Andre Sima

Il y a dix ans, avait lieu la signature officielle de documents par laquelle le Canada reconnaissait la République populaire de Chine. Pour marquer cet anniversaire, l'ambassadeur de Chine a offert un dîner à Ottawa en l'honneur des personnes qui ont participé à cet acte diplomatique. Sur la photo, prise lors du dîner, l'on reconnaît, dans l'ordre habituel, l'ex-ambassadeur du Canada en Suède (1970), M. F.L. Arthur Andrew, qui participa aux négociations, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, l'ambassadeur de Chine, M. Wang Tung, l'ex-ambassadeur du Canada en Chine, M. Ralph Collins, et son successeur, M. A.R. Menzies. (L'ambassadeur actuel du Canada en Chine est M. Michel Gauvin.)

Les relations sino-canadiennes ont connu un élargissement constant depuis l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays, le 13 octobre 1980.

Visites et échanges, officiels et privés, ont eu lieu dans de nombreux secteurs d'activité: sciences et technologie, commerce, culture, éducation, sports. Actuellement, plus de 300 Chinois étudient dans des universités et centres de recherche canadiens.

Dès 1973, le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, effectuait une visite officielle en Chine. Plusieurs autres ministres canadiens se sont aussi rendus en République populaire de Chine. De son côté, le Canada accueillait, en août dernier, le vice-premier ministre de Chine, M. Bo Yibo, le plus important des dirigeants chinois qui ont effectué une visite au Canada jusqu'ici.

Les échanges commerciaux, en 1979, s'élevaient à \$759 millions, la part des exportations canadiennes en Chine se montant à \$592 millions. Neuf ans plus tôt, au moment de la reconnaissance de la

Chine par le Canada, le commerce bilatéral totalisait \$160 millions. La Chine est le plus important acheteur de blé canadien et un marché important pour les métaux non ferreux, les engrais et les produits forestiers.

En 1979, la valeur des exportations chinoises au Canada, qui se montait à \$187 millions, était huit fois supérieure à ce qu'elle était en 1970.

Un protocole d'entente important a été signé récemment entre le ministère de l'Agriculture du Canada et les ministères chinois de l'Agriculture, des Fermes d'État et du défrichement des terres. L'entente prévoit l'intensification de la coopération entre les deux pays dans plusieurs domaines, par exemple, la réalisation de projets communs, l'échange d'informations et de matériel, des tournées scientifiques et des contacts commerciaux. La première activité organisée dans le cadre de cette entente sera la visite d'une délégation chinoise qui étudiera la législation agricole canadienne.

Mise au point d'un système réduisant les risques de radiation

Un système révolutionnaire de radiologie, réduisant jusqu'à 90 p. cent les radiations infligées aux malades a été mis au point au St. Joseph Hospital, à Toronto, où il est utilisé quotidiennement.

Le système permettra une réduction substantielle des frais, déclare le chef radiologiste, le docteur David Hynes. Ces économies proviennent principalement du fait que l'utilisation de films radiographiques sera réduite.

Le système habituel de radiologie produit les grands négatifs bien connus (radiographie) sur lesquels l'image se dégage en blanc sur un fond noir. Ces radiographies peuvent être examinées à loisir et classées dans les dossiers des malades.

L'examen fluoroscopique est également une radiographie qui s'inspire du même système de radiation, mais le processus est ininterrompu et permet aux médecins de voir les résultats au moment même où l'image est prise. L'image est projetée sur un écran semblable à celui d'une télévision et montre, par exemple, l'afflux sanguin dans le coeur.

La fluoroscopie exige plus de radiations que la radiologie ordinaire en raison de la nature et de la durée du processus. La fluoroscopie classique a recours à des émissions de radiation continue sur des périodes allant de deux à dix minutes (quatre minutes en moyenne) pour produire une image en mouvement constant. Le malade doit en outre recevoir des radiations supplémentaires si l'on désire fixer l'image sur pellicule.

Radiations réduites

Le système du St. Joseph's Hospital réduit les radiations des deux sources: les rayons X sont administrés par petits à-coups au lieu de l'être en rayons continus. Les documents permanents sur pellicule sont ensuite obtenus en photographiant l'image de l'écran de télévision plutôt que le malade lui-même.

Le Système utilise un appareil à images multiples pour produire des radiographies à partir de l'image fluoroscopique. Il est ainsi possible d'imprimer, sur une pellicule de 25 centimètres sur 20 centimètres, jusqu'à neuf images.

En fait, l'appareil ne photographie pas directement l'écran que le spécialiste voit; il s'agit d'un processus incorporé. Lorsque le spécialiste aperçoit sur l'écran une

image qu'il désire conserver, il appuie sur une pédale. Les images sont alors transmises instantanément à un moniteur à l'intérieur du système qui est lui-même photographié par l'appareil photo à images multiples.

Le recours à des pulsations pendant la fluoroscopie réduit encore davantage la quantité de radiations absorbées par le malade. Ici encore, le radiologue qui utilise le matériel a la possibilité d'avoir recours à un rayon continu s'il désire obtenir une image extrêmement claire et très détaillée, ou aux rayons pulsatifs s'il n'a pas besoin de voir tous les détails.

Première remise du prix BP-Canada

Le nouveau prix BP-Canada a été remis à un professeur du département de chimie de l'Université de Sherbrooke, M. Jacques Desnoyers.

Ses travaux de recherche portent principalement sur l'extraction des sables bitumineux par les microémulsions. Mélanges assez complexes d'huile, d'eau, de détergent, d'alcool et de sel, les microémulsions ont la propriété de pouvoir contenir une quantité appréciable d'huile et celle de réduire la tension interfaciale entre l'huile et les autres phases. Malheureusement, les microémulsions utilisées actuellement ne sont pas très efficaces pour les huiles lourdes que l'on retrouve dans les sables bitumineux.

Depuis quelques années déjà, les travaux de M. Desnoyers portent sur l'étude du rôle de chacun des constituants des microémulsions, et ce, par des mesures de nature thermodynamique. Les recherches ont ainsi pu conduire M. Desnoyers et son adjoint, M. Gérald Perron, à réaliser le rôle très important mais souvent insoupçonné du cosurfactant dans ces systèmes. C'est en changeant la nature chimique de ce cosurfactant que les chercheurs ont bon espoir de mettre au point de nouvelles microémulsions qui seront beaucoup plus efficaces pour les huiles lourdes.

Fait intéressant à noter, M. Desnoyers et son adjoint, en recevant le prix de BP-Canada, deviennent admissibles au concours international de la compagnie-mère qui aura lieu en 1982. Le prix, disputé par des représentants de 11 pays, sera doté d'une bourse de \$46 000.

D'après un article de *Liaison*, vol. 15, n. 1.

Un vermouth de chez nous

Une compagnie de cidre québécoise, Lubec, a lancé sur le marché un vermouth, l'*Aperissimo*, premier apéritif rouge fait avec des pommes, annonce un article du *Devoir* signé Marie-Agnès Tellier.

La fabrication de ce vermouth est le résultat de recherches faites au Centre de recherche en sciences appliquées à l'alimentation (Cresala).

Un test de qualité a été réalisé en septembre, à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie de Montréal, par six personnalités de la gastronomie et de la presse spécialisée, lesquelles ont jugé qu'*Aperissimo* valait les meilleurs vermouths européens et que son goût plairait aux Québécois.

Depuis sa fusion avec Cellier Saint-Bernard, la compagnie Lubec, fondée il y a presque 50 ans, détient 50 p. cent du marché du cidre au Québec, 8 p. cent en Ontario et elle vise le marché américain.

Le Cresala a déjà inventé 18 produits depuis 1972. Ses principales recherches ont porté sur un élevage de truites, sur la mise au point de fromages fins et sur l'entreposage des pommes. Il a même en réserve une "fine" d'érable.

Pour économiser l'essence

Trois inventeurs québécois pensent avoir mis au point un dispositif permettant aux automobilistes de réaliser d'importantes économies de carburant.

Un essai de ce dispositif installé sur une voiture nord-américaine a permis de réaliser une économie d'essence de l'ordre de 55 p. cent. Cette voiture a utilisé 67,2 litres d'essence pour franchir une distance de 607,3 kilomètres entre Drummondville (Québec) et Toronto (Ontario) à une vitesse constante de 88 kilomètres à l'heure.

Un porte-parole du Club automobile de Québec a confirmé de son côté qu'un essai sur dynamomètre effectué sur la même voiture, mais sans économiseur d'essence, avait révélé qu'elle pouvait parcourir 24,89 kilomètres avec 4,5 litres d'essence à une vitesse simulée de 80 kilomètres à l'heure.

Les trois inventeurs de cet appareil sont MM. Albanie Labranche, de Baie-Saint-Paul, Bruno Parent, de Montréal, et André Collin, de Charlesbourg.

Le bien-être des individus restera l'objectif principal du CRDI

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) célèbre cette année son dixième anniversaire de fondation.

Le CRDI est une société d'État "qui appuie des recherches sur les moyens d'adapter les connaissances scientifiques et techniques aux besoins des pays en développement. Il concentre ses activités dans cinq secteurs: les sciences de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition; les sciences de la santé; les sciences sociales; les sciences de l'information; et les communications".

Le Centre a été créé par une loi du Parlement canadien et il est financé uniquement par le Canada. Cependant, ses politiques sont établies par un Conseil international de gouverneurs.

Dans un numéro spécial du magazine Le CRDI explore, publié à l'occasion du dixième anniversaire, le président du Centre, M. Ivan Head, en expose les objectifs. Voici des extraits de cet article.

L'année 1980 sera pour nous bien plus que celle du dixième anniversaire du CRDI, car elle marque aussi une rupture nette avec le passé à la fois dans les attitudes, par le rapport de la commission Brandt, et dans les relations internationales, par les délibérations de la Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au développement.

L'humanité est menacée d'un désastre aux dimensions planétaires, nous avertit la commission Brandt. De ce fait, les solutions proposées ne seront efficaces que si elles sont à l'échelle mondiale...

A la Session spéciale, les pays en développement, patrie de quelque 72 p. cent des habitants du globe, n'ont pas caché que leur engagement à une action commune avec les pays industrialisés dépendait de l'attitude de ces derniers...

On n'évitera le désastre et n'instaurera la justice que par une série de mesures touchant des secteurs aussi fondamentaux et distincts que l'alimentation, la population, la santé, et des secteurs aussi complexes et interdépendants que les termes de l'échange, les pratiques monétaires, les transferts de technologie.

Il y a bien des raisons à la disparité économique entre le Nord et le Sud, mais il est clair que les transferts de ressources, même massifs, ne suffiront pas à provoquer des changements appréciables. D'abord les structures des milieux monétaires, financiers et commerciaux internationaux y feront obstacle. L'absence des compétences techniques indispensables dont souffrent les pays en développement constituera un deuxième barrage. Pour remédier à ces défauts et lacunes, il faut de bonnes ordonnances mais aussi des hommes de l'art.

Le Centre est l'un de ces médecins, et son action une de ces médications. Depuis plus de dix ans, il s'applique à remplir le mandat qui lui a été confié d'appuyer la recherche liée au développement en vue d'accroître les capacités humaines et institutionnelles des pays en développement. Durant ses premières années, il devait souvent faire preuve d'imagination et parfois même trouver des solutions originales. Il a ainsi connu la double satisfaction d'une action couronnée de succès et d'une émulation qui a suscité d'autres organismes à son image. Il a donc toutes les raisons

d'être fier de ses réalisations.

Pourtant, le Centre est appelé à connaître, dans la décennie qui s'amorce, des changements que nous pouvons difficilement prévoir. De même qu'au cours de la précédente la théorie du développement a été cruellement démentie par les faits, de même la décennie nouvelle ouvrira de nouvelles voies, inaugurerá de nouvelles méthodes de gestion de recherche, de coordination et de coopération. Prévision et planification deviendront des rouages essentiels des mécanismes opérationnels du CRDI. L'exigence croissante par le public et le Parlement d'une bonne utilisation des deniers publics l'obligera à intensifier ses évaluations et ses activités comptables. Il devra également avoir la souplesse et la capacité nécessaires pour répondre à des demandes qui évolueront en fonction des nouveaux besoins des pays en développement et donc d'un ordre de priorité fluctuant.

Dans un domaine et un seul, toutefois, je n'entrevois pas de changement: le CRDI continuera à promouvoir le facteur humain, persuadé que le bien-être des individus doit rester l'objectif central de son action. Les êtres humains ne sont pas seulement les bénéficiaires du développement, ils en constituent les véritables moteurs. Depuis dix ans, ils sont la raison d'être du CRDI, et ils le seront encore pendant les dix années à venir.



Première séance du Conseil des gouverneurs du CRDI, le 26 octobre 1970. De gauche à droite, au premier rang, Sir J. Crawford (Australie), A.L. Dias (Inde), L. Engberg (Canada), le très honorable Lester B. Pearson (président, Canada), Lady Barbara Ward Jackson (Angleterre), P. Ungphakorn (Thaïlande), C.F. Bentley (Canada). Deuxième rang: A.F.W. Plumpton (Canada), l'honorable R.M. Nettleford (Jamaïque), I. Brecher (Canada), H.A. Oluwasanmi (Nigeria), W.D. Hopper (Président, Canada), P. Bauchet (France), R. Campos (Brésil), R.W. Medjuck (Canada), J.G. Bene (Canada). Étaient absents: L. Berlinguet (Canada), R. Dubos (É.-U.), P. Gérin-Lajoie (Canada), M. Sankalé (Sénégal) et M.F. Strong (Canada).

Quatre médailles en haltérophilie

Les quatre haltérophiles canadiens qui viennent de participer au tournoi international de poids et haltères de Shanghai ont tous remporté des médailles.

Chez les 100 kilos, Burt Squires, de Brand Bank (Territoires-du-Nord-Ouest), a gagné la médaille d'or à l'arraché, celle de bronze à l'épaule-jeté et celle de bronze au combiné. Chez les 90 kilos, Terry Hadlow, d'Ottawa, a gagné la médaille d'or à l'arraché et celle de bronze au combiné. Chez les 75 kilos, Jacques Jiasson, de La Sarre (Québec), a gagné la médaille de bronze à l'arraché et au combiné et Gary Bratty, de Stoney Creek (Ontario), celle de bronze à l'épaule-jeté.

Retour du faucon pèlerin

Hier encore menacé d'extinction, le faucon pèlerin sillonne de nouveau le ciel.

Il y a dix ans, on ne dénombrait plus au Canada que 20 couples de faucons pèlerins de la variété *anatum*; selon les données connues, un seul couple s'était reproduit en Alberta.

Cet été, plus de 100 jeunes faucons pèlerins *anatum* ont pris leur vol, ce qui témoigne du succès du programme spécial d'élevage en captivité de cette espèce qui était en voie de disparition.

"En 1970, cette espèce était pratiquement introuvable en Amérique du Nord", déclare M. Richard Fyfe, surveillant du Service canadien de la faune, chargé du projet fédéral-provincial d'élevage du faucon à la base des Forces armées canadiennes de Wainwright, dans la région est de l'Alberta.

"Nous avons noté un déclin général du nombre de faucons en Amérique du Nord; cet oiseau figurait sur la liste des espèces menacées et le risque d'extinction était réel", précise M. Fyfe.

Au moyen âge où on dressait les faucons pour la chasse, le pèlerin s'est signalé surtout par son acuité visuelle, son vol puissant et rapide, et ses piqués extraordinaires qui lui permettaient de capturer sa proie au vol à des vitesses de plus de 380 kilomètres à l'heure.

Le faucon a survécu au *smog* (brouillard enfumé) tout au cours de la révolution industrielle; c'est le DDT qui a failli lui donner le coup de grâce. Au fur et à mesure que ce poison s'infiltrait dans la chaîne alimentaire, le faucon disparaissait

progressivement, sauf dans les régions les plus reculées de nidification. En 1970, le Canada interdisait l'usage de l'insecticide DDT.

Pour sauver l'espèce, le Service canadien de la faune choisit, en 1970, 12 jeunes membres de l'espèce rare de pèlerins et entreprit un programme d'élevage en captivité dans une région isolée, le long des côtes du golfe du Mexique, où les faucons pèlerins hivernent.

Contrairement aux prédictions d'un grand nombre d'écologistes qui prétendaient que cette espèce ne se reproduirait pas en captivité, deux faucons virent le jour en 1974. Pour marquer cet événement unique au monde, le gouvernement du Canada a consacré au faucon un timbre commémorant la réussite du Programme.

Les jeunes faucons sont remis en liberté grâce à la technique "d'adoption" qui consiste à placer les oisillons dans des nids existants de faucons pèlerins.

Au service des Inuit malades

Depuis le mois d'octobre, deux jeunes Inuit servent "d'agents de liaison" pour les personnes du Nord canadien hospitalisées dans deux hôpitaux montréalais, le General Hospital et le Children Hospital (hôpital pour enfants).

Mme Micah Arreak et M. Appitaq Enuaraq, tous deux originaires de Pound Inlet (Territoires-du-Nord-Ouest) apportent une aide variée à ces malades qui souvent ne comprennent ni l'anglais ni le français, et qui se trouvent confrontés à un mode de vie entièrement étranger. Ainsi, par exemple, ils leur expliquent en quoi consiste le traitement, ou le régime qu'ils doivent suivre. Ils guident aussi les parents ou le conjoint du malade dans Montréal.

Chaque année, le Montreal Children Hospital reçoit environ 200 malades du Nord québécois et des Territoires-du-Nord-Ouest, et le General Hospital, environ 120.

Mme Arreak et M. Enuaraq sont employés par le Centre de services sociaux Ville-Marie en collaboration avec les centres hospitaliers anglophones de Montréal et la division des services sociaux des Territoires.

Ce programme est mené à titre expérimental. L'on étudie aussi la possibilité de mettre sur pied un service analogue à l'intention des malades amérindiens.

Hebdomadaire en braille

La première édition d'un journal en braille est sortie des presses de la corporation Converto-Braille Cypihot-Galarneau le 9 octobre à Hull (Québec). Il semble que ce soit une première au Canada et peut-être même dans le monde.

Le *Régional édition braille* a une présentation très simple. Pas de gros titres, tous les caractères étant de la même dimension, et pas de colonnes. Le texte est linéaire comme celui d'une lettre. Les annonces sont placées au bas de chaque page. La première édition comptait 57 pages de texte et 15 annonces.

L'hebdomadaire est publié en 50 exemplaires, chiffre qui correspond au nombre d'aveugles pouvant lire le braille dans la région de l'Outaouais. Il est distribué gratuitement. Les responsables espèrent atteindre l'autofinancement du journal grâce aux annonces publicitaires.

L'initiateur de cette première, M. Roland Galarneau, lui-même un handicapé visuel, déclare que la sortie du journal a été possible grâce à la collaboration du journal *Le Régional*. Il n'aurait pas été possible de démarrer un journal à zéro, précise-t-il, notant par ailleurs que *Le Régional* est intéressant parce qu'il donne des nouvelles touchant de près les lecteurs.

Ouverture de la Foire royale

La Cinquante-Deuxième Foire royale agricole d'hiver se tiendra du 13 au 22 novembre au Parc de l'exposition nationale canadienne de Toronto.

Le programme comprendra un concours et une vente de bétail canadien et américain de race pure, des concours hippiques quotidiens, un championnat mondial des produits de grande culture, une exposition florale, un concours international d'affiches et des expositions de produits agricoles.

L'année dernière, la Foire avait attiré un nombre record de presque 330 000 personnes venues de 60 pays. Les organisateurs prévoient une affluence encore plus grande cette année.

L'usage de l'adjectif "royale" fut autorisé en 1921 par le roi George V et, depuis lors, de nombreux membres de la famille royale d'Angleterre ont assisté à l'événement.

La chronique des arts

A l'ère du rock, le groupe Sanz Cuer choisit des ballades du moyen âge

Quatre musiciennes montréalaises ont formé un groupe spécialisé dans la musique médiévale (XIIe-XVe siècle).

Le groupe *Sanz Cuer*, qui a pris pour nom le titre d'une complainte française du Moyen Age, est formé des membres suivants: Judith Cohen, Michèle Sauvé, Susan Palmer et Ariane Dind.

La recherche des manuscrits, tâche confiée à Judy Cohen, se fait dans des endroits aussi éloignés que le monastère de Montserrat, près de Barcelone (Espagne). Mais cette recherche n'est pas la tâche la plus difficile. Il faut aussi déterminer comment jouer cette musique. Les rythmes et les mesures ne sont pas marqués sur les manuscrits et le groupe doit se fier à son instinct musical.

"Quant aux arrangements, nous devons les inventer nous-mêmes, parce qu'ils ne sont pas indiqués non plus. Il nous faut deviner quels instruments ont probablement été utilisés, en nous inspirant des peintures médiévales représentant les musiciens. Mais, même là, s'il y a huit personnes alignées avec leurs instruments, nous ne savons pas s'ils jouaient vraiment tous ensemble, ou s'ils n'ont fait que poser ensemble pour le peintre."

Les instruments dont se servent les membres de *Sanz Cuer* sont des reconstitutions contemporaines d'instruments illustrés sur des toiles, ou d'instruments conservés dans les musées.

Parmi ces instruments il y a le rebec et la vielle (deux instruments à cordes et à archet), le psaltérion, le cromorne, instru-



Photolaser Presse canadienne

Sanz Cuer, ensemble musical de Montréal se spécialisant dans la musique médiévale.

ment à vent en forme de J, le derbouka, ou tambourin du Moyen-Orient, la bombarde (ancêtre à double anche du hautbois), les cuillers turques (pour le rythme), la cornemuse, à double anche, le tympanon et les flûtes à bec.

Le son que font quatre de ces instruments joués simultanément n'est pas très fort, et *Sanz Cuer* joue habituellement devant des auditoires peu nombreux.

Mais, dit Mlle Palmer, "j'aime cette musique parce qu'elle est plus humaine

que beaucoup de musiques postérieures. Le volume relativement bas et l'intimité de cette musique font qu'il est plus facile de saisir les rapports subtils entre les instruments."

Le répertoire du groupe comprend des chansons d'amour du Moyen-Age, des chants religieux, satiriques, tout ce qui était susceptible de plaire à la grande diversité de personnes qui se trouvaient réunies à certaines occasions, comme, par exemple, un pèlerinage à Jérusalem.

Roman de Richler à l'écran

RSL Films a fait l'acquisition des droits cinématographiques du plus récent best-seller de Mordecai Richler, *Joshua Then and Now*.

Auteur de huit romans et de plusieurs scénarios, Richler rédigera le scénario de ce long métrage.

M. Richler est surtout connu pour son oeuvre *The Apprenticeship of Duddy Kravitz*, dont fut tiré un long métrage.

Joshua Then and Now est le quatrième film tiré d'un roman canadien que produit le RSL. Les autres sont *Suzanne* de Ronald Sutherland; *In Praise of Older Women* de Stephen Vizinczey et *L'Agence de la peur* de Paul Gottlieb.

Renouveau du théâtre lyrique à Montréal après cinq ans de silence

Le nouvel Opéra de Montréal a choisi de faire ses débuts avec *La Tosca* de Puccini.

La première a eu lieu le 7 octobre à la Place des arts de Montréal devant un public nombreux et enthousiaste.

Présenté dans une mise en scène de Jean Gascon et des décors de Robert Prévost, cet opéra a reçu un accueil excellent du public et des journalistes. Gilles Potvin écrit dans *Le Devoir*: "Avec des hommes comme Jean Gascon et Robert Prévost, l'Opéra de Montréal était sûr de ne pas faire fausse route et tous deux, une fois de plus, ont gratifié la métropole d'un spectacle grandiose sur tous les plans".

Le rôle titre était tenu par Nicole Lorange, soprano, tandis que Luis Lima (ténor) interprétait le rôle de Caravadosi et Garbis Boyagian (baryton) celui du comte Scarpia.

Les chœurs de René Lacourse et l'Orchestre symphonique de Montréal, sous la direction de Charles Dutoit, participaient aussi à cette production qui augure bien de l'avenir de l'Opéra de Montréal.

Le gouvernement du Québec, le Conseil des arts du Canada et d'importantes sociétés ont contribué financièrement à ce nouveau départ du théâtre lyrique à Montréal.

Nouvelles brèves

Le dalai Lama a effectué une visite privée de 18 jours au Canada en octobre. Il s'est rendu à Toronto, Montréal, Fredericton (Nouveau-Brunswick), Calgary et Vancouver. Le Dalai Lama était l'invité de la communauté tibétaine du Canada, laquelle compte entre 400 et 500 personnes. Il s'agissait de sa première visite au Canada.

Une pianiste d'Ottawa, Angela Hewit, est au nombre des 15 semi-finalistes du concours de piano de Varsovie, choisis parmi 149 candidats venus de 36 pays.

Une bourse de \$1 000, créée par le Conseil municipal d'Ottawa, sera remise chaque année à un étudiant handicapé inscrit dans un établissement d'Ottawa. Le Conseil veut ainsi rendre honneur à Terry Fox qui, malgré l'handicap d'une seule jambe, a traversé à pied plus de la moitié du Canada dans le but de recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer.

Des négociations préliminaires ont débuté entre le gouvernement du Manitoba et les dirigeants d'une compagnie française d'avions, l'Aérospatiale. Les deux parties étudient la possibilité de monter un avion de la Compagnie, le *TR-10 Tobago*, au Manitoba. (Presse canadienne).

Le ministre des Pêches a annoncé que l'interdiction de faire la pêche commerciale au saumon sur la côte est du Canada serait levée partiellement l'an prochain.

Un accord de financement de US\$8,5 millions a été conclu par la Société pour l'expansion des exportations et la Banque royale du Canada. L'accord vient à l'appui de la vente de câbles par Phillips Cables Ltd., de Brockville (Ontario) à la Compania Dominicana de Telefonos C. Por A. (CODETEL), de la République dominicaine.

Hebdo Canada est publié par la Direction des programmes d'information à l'étranger, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à la rédactrice en chef, Prisca Nicolas.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Alguns artigos desta publicação são também editados em português sob o título Notícias do Canadá.

Bell Canada a annoncé récemment la création d'une nouvelle filiale qui assurera la vente directe de nouveaux standards et de nouveaux terminaux aux abonnés du service d'affaires. Société distincte de Bell Canada, Systèmes de communication Bell Inc. offrira un service complet et sera en mesure d'assurer indépendamment l'installation et l'entretien des systèmes qu'elle vendra. Cette mesure administrative fait suite à une décision provisoire rendue récemment par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes suivant laquelle il est désormais permis de raccorder d'autres systèmes au réseau de Bell.

L'Office national de l'énergie a délivré à la Westcoast Transmission Company Limited une ordonnance autorisant la construction et l'exploitation d'installations de gazoduc en Colombie-Britannique.

Une pianiste de 17 ans, Olga Gross, a obtenu la première place, dans la section piano, lors du National Competitive Festival of Music qui s'est tenu à Toronto en septembre. Martin Chalifour, âgé de 19 ans, a également obtenu la première place dans la section violon; il a, de plus, gagné le Commerce Grand Award, prix décerné



Un habitant de Hillier (Ontario), M. Ian Hofford, réussit, bien qu'il soit quadruplégique, à conduire un tracteur à l'aide de ses coudes et de ses avant-bras. Le tracteur qu'il utilise a été modifié par une équipe d'ingénieurs de l'Université Queen's à Kingston (Ontario).

à l'artiste ayant exécuté la meilleure performance en concert. Ces deux artistes, qui sont originaires de Montréal, ont reçu une bourse de \$1 000 offerte par la Banque de commerce. Le concours était organisé par la Fédération canadienne des Festivals de musique en collaboration avec le Bureau canadien pour l'avancement de la musique, la Banque de commerce et l'Exposition canadienne nationale.

Il y a, au Québec, 545 595 enfants de moins de six ans et ceux-ci constituent 8,6 p. cent de la population totale, révèle le rapport statistique de la situation sociale des enfants de moins de six ans et de leur famille au Québec, publié par le ministère des Affaires sociales du Québec. Il s'agit d'un premier rapport à paraître dans le cadre de l'étude statistique par groupe d'âge que mène le service des politiques à l'enfance et à la famille du MAS. L'étude couvrira tous les groupes d'enfants jusqu'à 18 ans. (*Le Devoir*).

Un historien du Québec, M. François Gendron, a reçu le prix de la fondation Biquet de l'Académie française pour son livre *La Jeunesse dorée*, qui analyse le phénomène social des "muscadins" durant la Révolution française. Cet ouvrage a demandé cinq ans de recherches. Il est édité aux Presses de l'Université du Québec.

L'industrie de la potasse en Saskatchewan a battu un nouveau record pour la période de fertilisation 1979-1980, avec une augmentation de 3 p. cent des ventes par rapport à l'année précédente. C'est ce que révèle des statistiques du Potash and Phosphate Institute d'Atlanta (États-Unis). Les ventes ont atteint 6,8 millions de tonnes contre 6,6 millions de tonnes l'année précédente. L'augmentation sur le marché américain a été de 5,6 p. cent.

Les conservateurs du Québec ont approuvé le principe de la création d'un parti provincial au Québec, lors d'un colloque tenu à Montréal les 26 et 27 septembre. Le président de l'Association conservatrice du Québec, M. Marcel Danis, a déclaré qu'un comité serait formé pour définir la ligne d'action à suivre.

Pour aider les Canadiens qui possèdent une double nationalité, la Direction générale de l'Enregistrement de la citoyenneté a préparé une brochure intitulée *La Double Citoyenneté*. Cette brochure informe les personnes concernées de la complexité de leur situation surtout si elles voyagent ou résident à l'étranger.